

DÉCISION N° 2022-215 J

Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière de Madame Claire Rossi – absence directeur général des services – automne 2022.

L'administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté de madame Valérie Cabuil, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille et chancelière des universités, portant nomination de M^{me} Claire Rossi aux fonctions d'administratrice provisoire de l'UTC à compter du 16 août 2022,

DÉCIDE

Article unique :

En l'absence de Monsieur Jean Pieri, directeur général des services de l'UTC, délégation est donnée à effet de signer tous les actes financiers relevant de la direction générale des services à Monsieur Philippe Musidlak, directeur des affaires financières, du 31 octobre au 4 novembre 2022.

L'administratrice provisoire,

Claire Rossi



original : service des affaires générales et juridiques

*copies : présidence
rectorat*

*diffusion : générale
rubrique « actes réglementaires »*

Service des
affaires générales et juridiques
☎ 03-44-23-73-76
✉ sagj@utc.fr

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr